



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 18 novembre 2025

Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/11/2025

Présents : M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme HUMBERT Micheline, Mme FEAUCHÉ Catherine, Mme BRECHET Christiane, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, M. DA SILVA Jean-Yves, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme HACCOURT Isabelle, M. MICHEAU Philippe, Mme AVRIL Anne, Mme MORANDEAU Patricia, Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée, M. DUCOTE Robert

Absents avec pouvoir : M. BÉNITO-GARCIA Richard a donné pouvoir à Mme JOUTEUX Françoise, M. ROUMEGOUS Jim a donné pouvoir Mme BRECHET Christiane, Mme PARENT Vanessa a donné pouvoir à Mme HACCOURT Isabelle, Mme LE DOEUFF Anne-Marie a donné pouvoir à Mme VILMOT Christiane, M. CHARLES Loïc a donné pouvoir Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée

Absents : Mme BONNAUDET Martine, M. GAUTIER David, M. PAIN Cyril, M. LOT Rémi

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

2025-6-8 - Convention avec le syndicat départemental de voirie pour missions de conception et réalisation des travaux d'aménagement des rues des Glacis

Vu la délibération N° 2019-2-8 en date du 12 mars 2019 relative aux travaux d'aménagement des rues du centre-bourg - avenant à la convention de conception et de réalisation des travaux pour la tranche 1 et Avenant à la convention pour la mission de géolocalisation des réseaux.

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec le syndicat départemental de la voirie pour la conception de l'aménagement des rues du centre-bourg et la réalisation des travaux correspondants, dont le chantier a pris fin en début d'année.

L'opération de requalification de la voirie des Glacis n'était pas prévue initialement et n'a donc pas fait l'objet du dépôt d'un permis d'aménager. De plus, ces rues, aux franges de la citadelle, sont particulièrement susceptibles d'abriter des vestiges qui exigeront donc des sondages voir des fouilles minutieuses de la part d'un service d'archéologie préventive.

La convention ci-annexée fixe les conditions de tous les paramètres de cette mission : conception, exécution et frais complémentaires (levé topographique, géolocalisation des réseaux souterrains...).

Après en avoir délibéré, avec 19 voix POUR, 4 CONTRE (M. BENITO-GARCIA Richard, Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée, M. CHARLES Loïc, M. DUCOTE Robert), le conseil municipal :

- CONFIE la réalisation des travaux de cette opération globale d'aménagement des rues des Glacis au Syndicat Mixte Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime
- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer les éventuels avenants à venir pour les travaux d'aménagement des rues des Glacis, dans la limite des crédits budgétaires correspondants (Opération n°1037) ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention ci annexée ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la présente délibération.

Fait le 19 novembre 2025

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance

Anne Avril



Acte rendu exécutoire

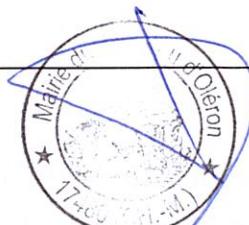
Après télétransmission en S/Préfecture

Le 20 NOV. 2025

Et publication pendant 2 mois à compter
de ce jour aux lieux habituels d'affichage
ou notification

Le

Le Maire, Michel PARENT



Le Maire,
Michel PARENT

